

Conférence à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

14 avril 2022

Quel rôle pour les banques dans la double révolution du digital et du climat ?

Discours de Denis Beau, Premier sous-gouverneur

[SLIDE 1] Chers étudiants, chers Professeurs, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons le dire aujourd'hui avec le recul : si la crise sanitaire liée à la Covid-19 ne s'est pas doublée d'une crise financière, c'est notamment parce que le cadre prudentiel post crise financière mondiale de 2008 a considérablement renforcé la résilience des banques. Ce nouveau cadre, associé aux mesures de soutien exceptionnelles des gouvernements et de la BCE, a permis aux banques de maintenir leurs financements aux entreprises durant la crise sanitaire ; elle leur permet aujourd'hui de faire face aux impacts économiques et financiers et à la guerre en Ukraine.

Mais cette capacité renforcée à absorber les chocs ne doit pas nous faire perdre de vue les vulnérabilités plus structurelles que la crise sanitaire a contribué à amplifier, vulnérabilités liées à la numérisation et à la transition vers une économie durable. De mon point de vue de superviseur et de banquier central chargé de veiller à la stabilité financière, ces deux mutations placent les banques face à un double défi que je vous propose de commenter successivement : d'une part, les banques sont exposées aux risques inhérents à ces évolutions et doivent s'en prémunir ; d'autre part elles doivent agir car elles ont un rôle à jouer dans ces transformations, en particulier sur le volet du financement, avec le soutien des pouvoirs publics.

1. Le secteur bancaire face à la transition numérique et vers une économie durable

Commençons par le diagnostic. Le secteur bancaire est aujourd'hui exposé à la transition numérique et à la transition écologique, qui sont des sources de fragilisation.

1.1 Des vulnérabilités face à la transformation numérique [SLIDE 2]

La numérisation croissante des activités bancaires et financières est aujourd'hui multiforme (blockchain, intelligence artificielle, dématérialisation des paiements, cloud, big data, etc) et entraîne des évolutions du modèle bancaire traditionnel. Il est possible de distinguer trois grandes évolutions caractérisant la transformation numérique du secteur bancaire et impactant son modèle d'affaire. **Tout d'abord, les clients ont de nouvelles attentes en termes de numérisation des services.** Je pense ici en particulier à une plus grande accessibilité à des outils permettant de gérer ses comptes et obtenir des services bancaires à distance, une rapidité accrue, voire une immédiateté, dans les paiements et davantage de flexibilité au sein de la relation client. Comme l'illustre le graphique derrière moi, de plus en plus d'européens utilisent internet pour réaliser des opérations bancaires en ligne, signe manifeste de la numérisation du secteur bancaire [SLIDE 2]. Les clients ont également de nouveaux besoins en termes de produits, par exemple pour des produits personnalisés qui sont au plus proche de leur profil et habitudes, ou encore pour les crypto-actifs qui suscitent chez certains un intérêt comme produit d'investissement. **Par ailleurs, les banques font face à la concurrence accrue des fintechs et bigtechs, agiles et opportunistes.** Le modèle de ces entreprises se fonde sur la décomposition des activités de la banque universelle traditionnelle en une série de fonctions essentielles distinctes, telles que l'acheminement des paiements, la fourniture de financements, le partage des risques et la répartition des capitaux, qui sont réassemblées sur une plateforme en ligne, qui assure l'interface avec l'utilisateur. Les Bigtechs, en particulier, bénéficient d'avantages comparatifs multiples : des ressources financières massives, une forte image de marque, une clientèle constituée à l'échelle mondiale, et surtout un accès privilégié à des données pouvant aboutir à la vente de produits personnalisés, ce qui en fait de très sérieux concurrents pour les banques. **Enfin, l'intermédiation entre emprunteurs et prêteurs que procure les banques est elle-même menacée par le développement de la finance dite décentralisée ou DeFi.** À ce stade, l'évolution du secteur bancaire peut s'envisager à travers plusieurs scénarios qui pourraient se combiner : (i) le maintien du modèle d'intermédiation bancaire traditionnel, (ii) un modèle d'intermédiation financière non bancaire, (iii) un modèle ré-intermédié dans lequel les bigtechs et les fintechs joueraient un rôle d'intermédiaire pour les banques, (iv) ou un modèle décentralisé.

Au-delà des transformations de modèle, le processus de numérisation en cours augmente l'exposition des banques à plusieurs risques opérationnels préexistants : le risque cyber bien sûr, mais aussi le risque de tiers lié à l'externalisation de services et le risque de blanchiment et de financement du terrorisme (BC-FT). L'impact de la numérisation sur ces risques est ambivalent toutefois, car il offre également aux banques des outils pour les maîtriser. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'intelligence

artificielle est par exemple un outil précieux dans la mesure où elle permet d'analyser rapidement de grands volumes de données et ainsi d'identifier plus rapidement des transactions inhabituelles.

1.2 Des vulnérabilités face à la transition vers une économie durable [SLIDE 3]

L'autre source de vulnérabilité est la transition écologique.

L'exposition des banques aux enjeux climatiques est désormais bien établie, notamment grâce aux travaux du réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du secteur financier, le NGFS. Elles peuvent notamment être exposées à des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques sont induits par la multiplication d'événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, tempêtes, etc.). Cela peut fragiliser les entreprises (mais aussi les ménages) auxquelles les banques sont exposées, ce qui peut provoquer des pertes. Quant aux risques de transition, ils sont liés aux mesures prises par les pouvoirs publics ou à l'initiative de acteurs privés pour assurer la transition vers un modèle productif à faible émission de carbone, ce qui induit une restructuration des activités de tous les acteurs économiques, et conduit à la perte de valeur de certains actifs (ainsi les mines de charbon sont appelées à devenir des actifs dits « échoués »). Ces risques de transition se matérialisent sur un horizon de plus long terme et sont moins visibles, ce qui les rend plus difficiles à appréhender et à modéliser. Au-delà du risque climatique, les risques liés au dérèglement des écosystèmes, comme la perte de biodiversité, concernent également le système financier.

Une difficulté forte à laquelle nous sommes confrontés est l'évaluation quantitative de ces risques dans la durée. Alors que les standards traditionnels de supervision sont fondés sur des analyses statistiques de données historiques, rétrospectives, il n'y a pas ou peu d'évènements passés de matérialisation du risque climatique qui correspondraient à ce que prédisent les scientifiques pour le 21^e siècle. C'est pourquoi, pour le dire par une image chère à François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, la photographie des risques que je viens de faire a été enrichie par la conduite de tests de résistance climatiques prospectifs, qui fournissent la « vidéo » des risques à long terme. Ainsi, d'une part, l'ACPR a mené en 2020 un exercice pilote climatique pour mesurer les pertes à un horizon 2050 associées à la transition climatique vers une situation d'émission carbone « net zero » à cette date. Il en ressort que l'exposition des banques françaises aux risques climatiques est « modérée ». En dépit de ce constat, notre analyse met en évidence une probabilité de défaut plus importante de leurs créances sur les entreprises en cas de transition désordonnée bien qu'il y ait des variations entre les secteurs, ce qui nous invite collectivement à organiser la transition climatique du système financier [SLIDE 3]. D'autre part, la BCE est en train d'évaluer la résistance des banques aux risques climatiques pour la première fois au niveau de la zone euro, à travers un stress-test

climatique qui a débuté fin janvier et dont les résultats seront publiés en juillet prochain. En outre, la BCE vient d'évaluer les publications des banques européennes en matière d'expositions aux risques climatiques. Celles-ci disposent collectivement de marges importantes de progrès pour répondre pleinement aux attentes en matière d'information sur les risques climatiques et environnementaux. Il est à noter que les banques françaises ne ressortent pas en mauvaise position dans cette évaluation grâce sans doute à des exigences légales d'information applicables aux investisseurs institutionnels datant de 2015 et d'un dialogue continu depuis quelques années avec l'ACPR notamment pour mesurer la réalisation de leurs engagements climatiques.

1.3 Ces vulnérabilités sont à l'origine de risques pour la stabilité financière [SLIDE 4]

Ces vulnérabilités que je viens d'esquisser sont importantes car elles peuvent fragiliser la stabilité financière. En effet, en l'absence de réponses – publiques et privées – adéquates à ces évolutions structurelles, les banques pourraient être affaiblies, ce qui affecterait négativement l'économie réelle.

S'agissant de la transformation numérique, la concurrence de nouveaux intermédiaires (Fintechs, Bigtechs, acteurs de la finance décentralisée) ainsi que le développement d'actifs numériques privés (stablecoins, crypto-actifs) pourraient entraîner (i) une fragmentation des services financiers et de paiements, ce qui conduirait à en fragiliser la sécurité et l'efficacité, et (ii) une éviction des banques de la chaîne de valeur par une « platformisation » des services financiers. La finance décentralisée connaît en particulier une croissance marquée, même si elle reste limitée en termes absolus, comme le met en évidence le graphique que vous pouvez voir sur la présentation [SLIDE 4]. Par ailleurs, ces nouveaux acteurs et produits ne font pas, à ce stade, l'objet d'une réglementation et d'une surveillance comparables à celle des banques. À terme, cela pourrait fragiliser la stabilité financière, notamment si cela devait s'accompagner d'une diminution de l'encadrement réglementaire des acteurs les plus critiques dans la fourniture des services financiers et de paiement, et de la sécurité associée à la réglementation.

S'agissant du défi de la transition vers une économie durable, le secteur financier et l'ensemble de l'économie pourraient être fragilisés du fait d'une réponse insuffisante ou tardive face à l'accélération de la transition vers une économie neutre en carbone. Je donnerai à cet égard une illustration : la Banque de France a réalisé des simulations sur les conséquences sur la croissance du PIB, à partir des scénarios macrofinanciers élaborés par le NGFS, le Réseau pour le verdissement du système financier. Il en ressort qu'une transition tardive et désordonnée aurait des effets bien plus défavorables, pouvant atteindre 5,5% du PIB français d'ici 2050.

Or, les banques sont des acteurs essentiels du financement de l'économie et c'est pour cela qu'elles doivent rester résilientes dans le contexte de cette double transition digitale et climatique. C'est d'autant plus nécessaire en Europe où, contrairement aux économies anglo-saxonnes, le crédit bancaire représente la source principale de financement : à titre d'illustration, le crédit bancaire représente environ 70 % du financement des entreprises en zone euro, alors qu'il avoisine 40 % aux États-Unis. En disant cela, je ne veux pas vous laisser croire que les banques sont les seuls acteurs du financement de l'économie. Bien au contraire : elles doivent s'appuyer sur les complémentarités offertes par les financements de marché. Les deux grandes transformations qui nous attendent, numérique et écologique, nécessiteront en effet des investissements massifs et surtout des innovations. Or, sur ce terrain l'Union européenne est en retard par rapport à l'Asie et aux États-Unis. Prenons l'exemple des dépenses de R&D : en 2018, le montant total des dépenses publiques et privées en R&D dans l'Union européenne était équivalent à 2,2 % de son PIB, 2,8 % aux États-Unis et 4,5% en Corée du Sud. Mais, dans le même temps, l'Union européenne dispose d'un grand atout, avec la plus grande réserve d'épargne dans le monde : l'excédent annuel d'épargne domestique par rapport à l'investissement y est régulièrement supérieur à 300 milliards d'euros. C'est pourquoi nous croyons indispensable à la Banque de France de développer le financement par fonds propres car il est le mieux adapté aux projets innovants, qui supposent une prise de risques plus élevée. C'est pourquoi, plus largement, nous soutenons la mise en œuvre de l'Union des marchés de capitaux **[SLIDE 5]**, qui à travers une série de réformes techniques, permettra de mieux allouer l'abondante réserve d'épargne européenne aux entreprises, par le financement de marché. Le renforcement de l'Union des marchés des capitaux doit être réalisé de concert avec l'approfondissement de l'Union bancaire, qui demeure une priorité absolue. Ces deux projets fondamentaux pour poursuivre l'intégration financière de l'UE permettront à terme un meilleur financement de l'investissement et de l'innovation.

Tel est donc le diagnostic que je souhaitais partager : la double transition numérique et vers une économie durable peut fragiliser non seulement les banques, mais aussi la stabilité financière et l'économie réelle. Mais ce n'est qu'un diagnostic et pas un pronostic : ce risque peut aussi être à l'origine de transformations bénéfiques.

2. Le secteur bancaire, acteur de la transition numérique et vers une économie durable

C'est pourquoi j'en viens maintenant aux actions possibles et souhaitables pour transformer ces défis en opportunité. J'évoquerai trois pistes d'actions pour cette transformation. D'abord la réponse réglementaire qui permettra d'adapter le cadre d'exercice des activités financières et de paiements aux nouveaux enjeux. Ensuite, les adaptations que devront

réaliser les banques. Et, pour finir, les initiatives entreprises par la Banque de France pour montrer l'exemple et ainsi mieux accompagner les acteurs dans ces transformations nécessaires.

2.1 Les réponses réglementaires à ces défis visent à permettre une meilleure maîtrise des risques et à créer un cadre propice au changement [SLIDE 6]

Commençons par les réponses réglementaires qui sont initiées de concert par le législateur et les autorités de régulation et de supervision.

En matière de transition numérique, la réglementation vise à promouvoir l'innovation tout en l'encadrant selon le principe « *mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles* ». Concernant la finance décentralisée, ce tryptique se décline sous la forme d'un *carré des garanties* visant à garantir *une égale sécurité, conformité, responsabilité, et accessibilité* par rapport à ce qui prévaut pour les services financiers traditionnels. [SLIDE 6]

C'est par référence à ces principes que la Banque de France soutient l'adoption de plusieurs textes structurants actuellement en discussion au niveau des co-législateurs européens. D'une part, le projet de règlement DORA (*Digital Operational Resilience Act*) devrait renforcer la résilience opérationnelle numérique du secteur financier par l'harmonisation des exigences applicables et l'encadrement direct de certains prestataires de services informatiques essentiels, notamment en matière d'informatique en nuage (le cloud). D'autre part, la Commission européenne a présenté en 2020 une proposition de règlement visant à encadrer le marché des crypto-actifs (MiCA ou *Markets in crypto-assets*), qui devrait, nous l'espérons, être adoptée durant la Présidence Française du Conseil de l'UE. Ces deux textes viendront utilement compléter la deuxième directive sur les services de paiement adoptée en 2015, qui a déjà permis l'émergence d'acteurs régulés, les établissements de paiement, qui n'ont pas besoin d'être enregistrés comme établissements de crédit.

Mais, vous le savez aussi, les enjeux liés à une meilleure régulation de la finance numérique ne sont pas qu'euro-péens. Au niveau mondial, plusieurs initiatives structurantes sont en cours. Faute de temps, je n'en évoquerai que deux. D'une part, le GAFI, qui est un organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a récemment étendu le champ de la transparence des transferts (ou « Travel rule ») au secteur des actifs virtuels. D'autre part, je veux signaler ici les travaux conduits actuellement par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), sur les exigences prudentielles liées à la détention de crypto-actifs par les banques.

Les autorités de régulation doivent encore se saisir de plusieurs sujets dans un monde en constante évolution. Par exemple, il est nécessaire de développer une approche adéquate pour encadrer l'activité des bigtechs dans la sphère financière.

Concernant les réponses réglementaires dans le domaine de la finance durable, l'Union européenne est en avance. Une grande avancée a été réalisée avec l'adoption le 18 juin 2020 du Règlement européen sur la Taxonomie visant à favoriser les investissements durables à travers la mise en place d'une classification unifiée des activités économiques. Par ailleurs, plusieurs réformes européennes en cours de discussion convergent vers une finalité unique, celle consistant à accroître la transparence et la divulgation de données pour une meilleure discipline de marché et une meilleure allocation du capital. Ainsi, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), actuellement en négociation, permettra d'obliger les grandes entreprises à déclarer publiquement l'alignement de leurs activités avec la taxonomie à partir de 2024. Dans le même esprit, nous espérons l'adoption d'ici l'été d'un règlement européen portant création d'un label pour les obligations vertes (« EuGB »). Ce label volontaire serait exigeant et donc facteur de confiance : le produit des obligations devra servir au financement d'activités orientées vers la réalisation de six objectifs environnementaux ; des exigences de transparence ex ante et ex post permettront d'évaluer l'incidence environnementale des sommes recueillies ; et surtout la conformité de l'émission aux exigences environnementales devra être vérifiée par un examinateur externe, personne morale, enregistrée auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers et soumise à ce titre à une supervision calquée sur celle des agences de notation de crédit.

De plus, la proposition de directive CRD6 donne de nouveaux moyens aux superviseurs pour intégrer les risques ESG dans leur supervision avec le développement harmonisé de méthodologies de stress-tests. L'Autorité Bancaire Européenne a également été mandatée pour réfléchir à l'opportunité d'inclure les risques ESG dans les exigences réglementaires, bien que des difficultés conceptuelles demeurent et rendent pour l'heure délicat le calibrage de ces outils.

2.2 Les banques s'adaptent à la transition numérique et vers une économie durable **[SLIDE 7]**

Au-delà de la réponse réglementaire, une autre piste d'action vient des banques elles-mêmes : loin de se limiter à être source de risques, **les transitions numérique et climatique sont porteuses d'opportunités de croissance pour le secteur bancaire**, qui a déjà su trouver les moyens de s'adapter.

L'adaptation au défi numérique est déjà à l'œuvre. Trois illustrations permettent de l'attester. D'abord, [l'étude de l'ACPR sur la transformation numérique du secteur bancaire](#), publiée en janvier dernier, révèle la pluralité des prises d'initiatives. Les stratégies d'acquisition des fintechs et le développement de partenariats avec ces dernières témoignent de l'apparition d'une nouvelle logique, celle de la « co-opétition ». Cette coopération de circonstance entre concurrents nous montre que banques et fintechs peuvent évoluer ensemble et que la transition numérique peut bénéficier à l'ensemble des acteurs. Ensuite, les banques recourent de façon croissante aux nouvelles technologies. L'intelligence artificielle que j'ai mentionnée précédemment est intégrée à de nouveaux dispositifs opérationnels contribuant, entre autres, à améliorer la relation avec le client ou encore la gestion des risques. Par ailleurs, les banques, elles-aussi, expérimentent les technologies blockchain. Enfin, les acteurs bancaires collaborent pour une initiative que nous soutenons fortement : *l'European Payment Initiative*, plus connue sous l'acronyme EPI, qui vise à offrir à l'ensemble des européens une solution pour les paiements du quotidien.

Cette adaptation des banques est également à l'œuvre pour assurer la transition vers une économie durable. D'abord, les banques prennent publiquement des engagements (empreinte carbone, stratégies de sortie des énergies fossiles, engagements actionnariaux, réduction des émissions de GES, etc.) susceptibles d'avoir un impact positif sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Dans un rapport publié en fin d'année dernière, l'ACPR et l'Autorité des marchés financiers, qui assurent un suivi de ces engagements depuis deux ans, soulignent les progrès notables accomplis en peu de temps, tout en alertant sur ceux qui restent à accomplir afin que les banques communiquent de manière plus claire et transparente sur les objectifs et surtout sur les modalités d'action susceptibles de permettre la réalisation de ces engagements collectifs. Ensuite, les banques pourront aussi contribuer à la transition vers une économie durable en prenant leur part dans le marché naissant des obligations vertes. Ce marché a doublé en 2021, atteignant 460 milliards d'euros au niveau mondial, dont la moitié est libellée en euros [SLIDE 7] ; mais on est loin encore de son plein développement puisque les obligations vertes représentaient en volume absolu tout juste 0,4 % des obligations émises la même année dans le monde et 2,6 % en Europe.

2.3 Les banques centrales orientent aussi les transformations par l'exemple [SLIDE 8]

Pour finir, je veux dire quelques mots de nos actions en tant que banque centrale. J'évoquerai deux illustrations pour chaque défi.

Les banques centrales jouent un rôle actif dans l'innovation numérique. Pour accompagner l'innovation tout en préservant le rôle clé d'ancrage de la monnaie de banque centrale, la Banque

de France mène des travaux sur l'émission d'une monnaie digitale de banque centrale (MNBC). Nous avons ainsi mené à la Banque de France 9 expérimentations entre septembre 2020 et décembre 2021 sur l'émission d'une MNBC dite « de gros », ou interbancaire, en coopération avec une pluralité d'acteurs, dont des banques commerciales. Ces expérimentations ont révélé que la MNBC pourrait sensiblement améliorer les paiements transfrontières et plus généralement les processus interbancaires tels que les règlements de titres financiers. Sur la question de l'émission d'un euro numérique de détail, la Banque de France contribue pleinement aux travaux de l'Eurosystème, qui a engagé le 14 juillet dernier à la suite de travaux préparatoires, une phase d'investigation visant à analyser ses avantages et ses défis. Une décision finale sur un éventuel lancement d'un euro numérique sera prise au dernier trimestre 2023 [SLIDE 8]. Afin de préserver la bonne complémentarité entre monnaie de banque centrale et monnaie commerciale - qui est au cœur de notre système monétaire -, il faudra que le rôle d'intermédiation des banques soit préservé et qu'elles soient pleinement associées à ce projet. Une MNBC se fera avec les banques, pas contre elles, ni malgré elles.

En matière climatique, la BCE a décidé d'un plan d'action ambitieux à l'horizon 2024 [SLIDE 8], auquel la Banque de France a contribué de manière décisive, pour intégrer le risque climatique dans sa stratégie de politique monétaire, tant sur les achats d'actifs que sur le cadre de collatéral éligible au refinancement banque centrale. Par ailleurs, les banques centrales ont elles-mêmes un rôle central à jouer pour orienter les flux d'investissement en faveur de la transition écologique, notamment par le verdissement de leurs fonds propres. La Banque de France a été la première banque centrale de l'Eurosystème à adopter et mettre en œuvre une Charte d'investissement responsable, en 2018, pour les portefeuilles d'actifs financiers dans lesquels sont investis ses fonds propres.

*

En conclusion, les défis auxquels les banques sont confrontées ne manquent pas. J'espère vous avoir montré que ces défis sont aussi des opportunités, et qu'il faut donc, ni en exagérer ni en sous-estimer la portée. Je vous remercie pour votre attention !